

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie d'action "Classic" - CamGestion Convertibles Europe (FR000285629)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** La SICAV a pour objectif de construire une performance, sur la durée minimale de placement recommandée, en investissant sur les marchés de taux (obligations convertibles, obligations, ...) et d'actions européens et accessoirement non européens.

La SICAV est gérée activement. L'indicateur de référence Exane ECI Europe, dividendes réinvestis, est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances de la SICAV. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indicateur de référence.

**Caractéristiques essentielles de la SICAV :** Le portefeuille est composé d'obligations convertibles. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur quatre étapes : l'analyse de l'action sous-jacente de la convertible, l'analyse des caractéristiques de la convertible (comprenant les éléments financiers et contractuels), le choix de la sensibilité du portefeuille aux actions et enfin la construction du portefeuille (incluant le suivi des risques).

La SICAV peut être exposée à hauteur maximum de :

- 100% en obligations convertibles européennes, y compris les obligations convertibles synthétiques, et 10% maximum en obligations convertibles de pays hors Europe.

- 100% en instruments du marché monétaire et/ou titres de créance libellés en euro et/ou autres devises, principalement émis sur un marché réglementé de l'OCDE par des émetteurs privés ou publics. Les titres de créance en portefeuille, à l'exception des obligations convertibles, peuvent bénéficier d'une notation minimale Baa3 (Moody's) et/ou BBB- (Standard & Poor's) ou d'une notation jugée équivalente par le gestionnaire et celle des instruments du marché monétaire d'une notation minimale P2 Moody's) et/ou A2 (Standard & Poor's) ou d'une notation jugée équivalente par le gestionnaire.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-dessus, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

- 100% en actions de toutes tailles de capitalisation de pays européens et pour 10% maximum sur des actions en direct de pays hors de l'Europe.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition aux risques de taux, de change, d'actions, titres et valeurs assimilées, d'indices et de crédit. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, le FCP pourra présenter une exposition globale jusqu'à 130% de l'actif net et être ainsi en surexposition.

Le porteur de la zone Euro est exposé, dans la limite de 50% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

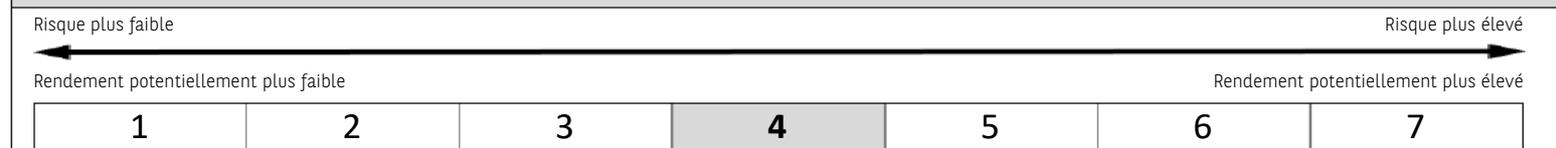
Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et calculée en J+1 et seront réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Le gestionnaire financier de la SICAV se réserve la possibilité d'arrêter les souscriptions dès lors que l'actif net de la SICAV est supérieur à 1 milliard 250 millions d'euros. La réouverture des souscriptions sera à la discrétion du gestionnaire financier qui informera les actionnaires via la publication d'une communication sur son site internet : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

**Autres informations :** Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. La SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les obligations convertibles sont une combinaison de composants action et obligation, ce qui justifie la catégorie de risque. Le niveau de risque se retrouve donc entre ceux de ces deux types d'actifs.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque Lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	Non acquis à l'OPC : 3,95%
<b>Frais de sortie</b>	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,25% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

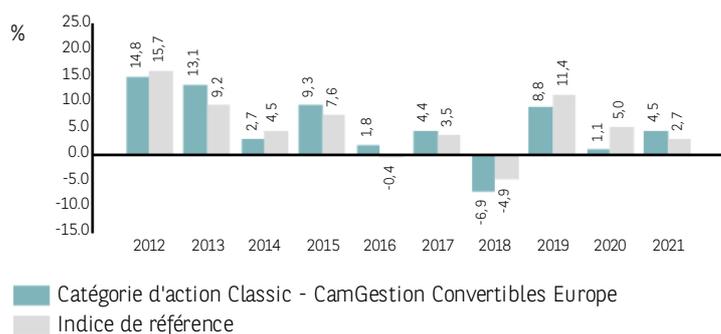
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés à la SICAV.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La SICAV a été créée en date du 29 décembre 1997.
- La catégorie d'action a été créée le 29 décembre 1997.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions de cette SICAV peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV a été agréée en France et est réglementée par l'Autorité des marchés financiers. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.